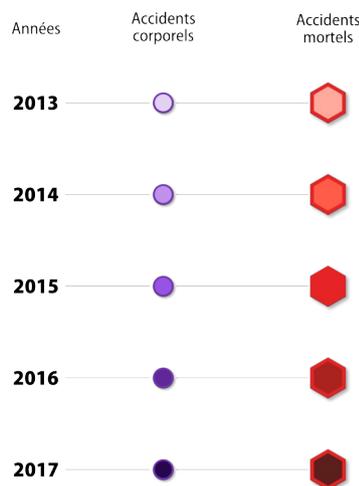


ACCIDENTOLOGIE

Accidents de 2013 à 2017



Après plus de cinq années de baisse, les chiffres de l'accidentalité dans les Ardennes repartent à la hausse depuis 2015. Ainsi, en 2017, le nombre des tués a été de 18 et le nombre de blessés est monté à 177.

Dans les Ardennes, aucun secteur géographique n'est épargné par ce phénomène. Évidemment, plus le trafic est élevé, plus le risque d'accident est élevé. Les causes sont, au niveau national comme départemental, les mêmes : la vitesse, l'alcool, les stupéfiants et l'usage du téléphone portable au volant.

Fort de ce constat, après un important travail d'analyse et de réflexion entre les acteurs locaux, le Document Général d'Orientations 2018-2022, définissant les orientations d'actions à mener, a été signé le 19 février 2018, en présence du délégué interministériel à la sécurité routière.

Ce DGO a ainsi pu déterminer les thèmes sur lesquels des actions de prévention sont à engager :

La conduite sous l'emprise de l'alcool et/ou stupéfiants : Dans les Ardennes, les accidents avec alcool représentent $\frac{1}{4}$ des accidents et $\frac{1}{3}$ des accidents mortels. Un quart des accidents mortels avait pour cause un conducteur sous l'emprise de la drogue. Si on prend en considération le cocktail alcool + drogue, le taux monte à 50 %.

Les seniors : Dans les Ardennes, les seniors représentent 18 % de la population et sont impliqués dans 19 % des accidents et dans 31 % des accidents avec piétons. Ils représentent 22 % des tués.

Les accidents professionnels : Pour rappel, un accident professionnel est un accident qui survient lors d'une mission et/ou du trajet domicile-travail. Les accidents de la route sont la première des causes d'accident du travail en France.

Les jeunes : Ils représentent 11 % de la population dans les Ardennes mais 21 % des tués. Ils sont donc surreprésentés.

les deux-roues motorisés : En 5 ans, 92 accidents ont concerné au moins un conducteur d'un deux-roues motorisé, faisant 9 tués (tous motards) et 105 blessés.

Le partage de la route : Le partage de la route étant avant tout, le respect des autres usagers, cet item permettra d'aborder également la vitesse, les distracteurs.

